

RCS : AVIGNON
Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 02512
Numéro SIREN : 904 238 979
Nom ou dénomination : 2KLP NOTAIRES

Ce dépôt a été enregistré le 30/01/2023 sous le numéro de dépôt 427

2KLP NOTAIRES

Société par actions simplifiée

au capital de 3.000,00 €,

Siège social : 2, boulevard Gambetta

84500 - BOLLENE

RCS AVIGNON 904 238 979

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON

26 JAN. 2023

Procès-Verbal en date du 24 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre février, à 17 heures,

Les associés de la société 2KLP NOTAIRES, société par actions simplifiée au capital de 3.000,00 €, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au 2, boulevard Gambetta 84500 BOLLENE, siège social de la société, sur convocation faite par le Président à chaque associé.

Sont présents :

- * Monsieur Lionel PERRIN titulaire de 1000 actions
- * Madame Karine CAVAILLES-VERBASCO titulaire de 1000 actions
- * Madame Karine SEGURA-DUPRÉ titulaire de 1000 actions

Total des actions des associés présentes : 3000 actions sur les 3000 actions composant le capital social.

Le total des parts présentées est égal au nombre de parts composant le capital social, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lionel PERRIN, en sa qualité de Président de la Société.

Le président rappelle :

- que l'activité de la Société n'a débutée que le 12 janvier 2022, date de la publication au Journal Officiel de l'arrêté portant nomination de la Société dénommée « 2KLP Notaires » en qualité de titulaire de l'Office notarial de BOLLENE (Vaucluse), successeur de Maître Lionel PERRIN.
- que l'exercice clos au 31/12/2021 n'a généré ni chiffre d'affaires ni charges ;

- que son résultat est à zéro ;
- que l'Assemblée va donc délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Approbation des comptes de l'exercice clos au 31/12/2021 et affectation du résultat ;

Puis lecture est donnée du rapport du président.

1ÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale approuve le rapport de gestion du président et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021 et lui donne quitus de sa gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2ÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée. En conséquence, le résultat étant à zéro, il n'y a rien à affecter.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

3ÈME RÉOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément aux statuts, par l'ensemble des associés pour servir et valoir ce que de droit.

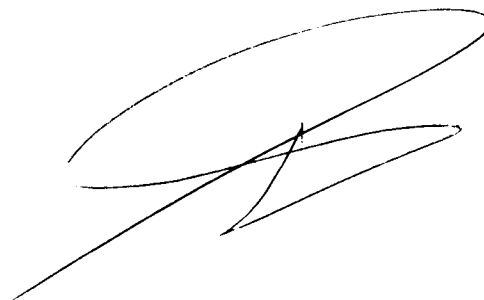
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le Président et les associés.

À BOLLENE

Le 24 février 2022



*Copie certifiée conforme
à l'original
Lionel PENNIN*



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Liberté
Égalité
Fraternité

GR/8401/2715470



COUR D'APPEL DE NÎMES

TRIBUNAL JUDICIAIRE D'AVIGNON

Parquet du procureur de la République

Accueil téléphonique : 04 90 14 31 82

Courriel : rcs@greffe-tc-avignon.fr

Avignon, le 19 janvier 2023

Concernant l'entreprise : **2KLP NOTAIRES** (904 238 979 RCS AVIGNON)

Votre réponse doit être adressée directement au greffe du tribunal de commerce d'Avignon, avec la copie de la présente

A l'attention personnelle du représentant légal de :
2KLP NOTAIRES
2 BOULEVARD GAMBETTA
84500 BOLLÈNE

Dernier avertissement avant poursuites pénales

Le juge chargé de la surveillance du registre du commerce et des sociétés d'Avignon m'informe qu'en dépit de la relance du greffe, vous n'avez toujours pas déposé les **documents comptables relatifs à l'exercice clos au 31/12/2021** en violation de l'article L.232-23 I du code de commerce.

Cette infraction rend les dirigeants de la société personnellement passibles de poursuites pénales.

Je vous accorde toutefois une dernière occasion de régulariser votre situation dans un délai de **15 jours maximum** en adressant par courrier directement au greffe du tribunal de commerce d'Avignon (2 boulevard Limbert 84000 Avignon) en un seul exemplaire, **très lisibles, signés et non agrafés**, les éléments suivants:

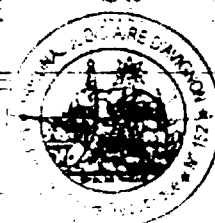
- Les comptes annuels certifiés conformes et signés par le représentant légal,
- La proposition d'affectation du résultat soumise à l'assemblée et la résolution d'affectation du résultat votée par l'assemblée générale certifiées conformes et signées par le représentant légal,
- ~~Le rapport de(s) commissaire(s) aux comptes (le cas échéant),~~
- Chèque d'un montant de 50,06 Euros, à l'ordre du greffe du tribunal de commerce d'Avignon.

Si la société a cessé son activité, vous restez soumis à l'obligation de dépôt des comptes jusqu'à sa **RADIATION du registre du commerce et des sociétés.**

En cas de régularisation, le dossier sera classé sans suite. Mais faute de donner suite à cet avertissement, vous ferez l'objet de poursuites pénales, outre la faculté de me voir obligé de saisir le président du tribunal de commerce qui vous enjoindra de déposer les comptes sous astreinte et désignera un mandataire chargé de se faire remettre et déposer les comptes à vos frais.

J'espère que vous tiendrez le plus grand compte du présent avertissement.

Le Procureur de la République Adjoint,



Stanislas VALLAT

Bilan Actif

		31/12/2021		
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé			
	Immobilisations incorporelles			
	Immobilisations corporelles			
	Terrains			
	Constructions			
	Installations, agencements			
	Matériel de transport			
	Matériel de bureau et d'informatique			
	Mobilier de bureau			
	Immobilisations corporelles en cours			
Immobilisations financières				
TOTAL (I)				
ACTIF CIRCULANT	Stocks-et-en-cours			
	Acomptes versés sur commandes			
	Créances			
	Créances clients et comptes rattachés			
	Créances notaires			
	Autres créances			
	Capital souscrit appelé, non versé			
	Valeurs mobilières de placement			
	Disponibilités			
	Etablissements autorisés			
A déduire : fonds détenus				
Autres disponibilités	3 000		3 000	
Charges constatées d'avance				
TOTAL (II)		3 000		3 000
Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Ecart de conversion actif (IV)				
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV)		3 000		3 000

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON

26 JAN. 2023

certifié conforme à l'original
 Binet Perrin

Bilan Passif

31/12/2021

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel	3 000
	Primes liées au capital	
	Ecart de réévaluation	
	Réserves	
	Réserves statutaires ou contractuelles	
	Autres réserves	
	Report à nouveau	
	Résultat de l'exercice	
	Comptes des notaires associés	
	Subventions d'investissement	
Provisions réglementées		
	TOTAL (I)	3 000
PROVISIONS	Provisions pour risques et charges	
	TOTAL (II)	
DETTES (1)	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
	Emprunts auprès des associés	
	Emprunts et dettes financières	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
	Dettes fiscales et sociales	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
	Dettes notaires en concours	
	Autres dettes	
	TOTAL (III)	
COMPTES DE REGUL	Produits constatés d'avance	
	TOTAL (IV)	
	Ecart de conversion passif (V)	
	TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	3 000

certifié conforme à l'original
 Lionel Perrin




Compte de Résultat

1/2

31/12/2021

		3 mois	0 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Emol. fixes, gradués, formalités		
	Emol. proportionnels		
	Honoraires		
	Emol. acquis des confrères		
	Emol. acquis aux confrères		
	Produits des activités annexes		
	Remises accordées		
	Montant net du chiffre d'affaires		
	Production stockée		
	Subventions d'exploitation		
Reprises amortissements et provisions			
Transfert de charges			
Autres produits des gestion			
TOTAL (I)			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats		
	Variation de stock		
	Primes d'assurances		
	Cotisations professionnelles obligatoires		
	Autres charges externes (1)		
	Impôts et taxes		
	Impôts sur rémunérations		
	Autres impôts et taxes		
	Rémunération du personnel (2)		
	Charges sociales sur rémunération du personnel (3)		
	Cotisations sociales des notaires		
	Dotations aux amortissements et dépréciations		
	Dotations aux provisions		
Autres charges			
TOTAL (II)			
RESULTAT D'EXPLOITATION			
(1) Dont redevance crédit bail mobilier			
Dont redevance crédit bail immobilier			
(2) Dont rémunération des notaires salariés			
(3) Dont charges sociales sur rémunération des notaires salariés			

certifié conforme à l'original
Amel Perrin



Compte de Résultat

2/2

31/12/2021

	RESULTAT D'EXPLOITATION	
PRODUITS FINANCIERS	De participations	
	D'autres valeurs mobilières	
	Autres intérêts et valeurs	
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	
	Différences positives de change	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	
	TOTAL (III)	
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	
	Intérêts et charges assimilées	
	Différences négatives de change	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	
	TOTAL (IV)	
	RESULTAT FINANCIER	
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	
	Sur opérations en capital	
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	
	TOTAL (V)	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	
	Sur opérations en capital	
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	
	TOTAL (VI)	
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	
	Participation des salariés	
	TOTAL DES PRODUITS	
	TOTAL DES CHARGES	
	RESULTAT DE L'EXERCICE	

certifié conforme à l'original
Benoît Perrin

Règles et Méthodes Comptables

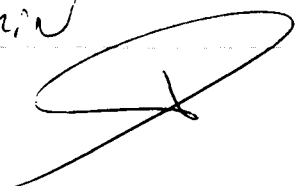
Le bilan de l'exercice présente un total de **3 000 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 0 euros** et un total **charges de 0 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 0 euros**.

L'exercice considéré débute le **15/10/2021** et finit le **31/12/2021**.
Il a une durée de **3 mois**.

La société a été créée le **15/10/2021**, avec un début d'activité le **12 janvier 2022**.

certifié conforme à l'original
Bruno PERRIN



SOD_EC

Capital social

	31/12/2021	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES				
Du capital social début exercice				
Emises pendant l'exercice		3 000,00	1,0000	3 000,00
Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
Du capital social fin d'exercice		3 000,00	1,0000	3 000,00

certifié conforme à l'original
Benoit PERMIN